

## CONCLUSIONS

1. La concertation entre les gais et les lesbiennes et les policiers-ères de la CUM est possible et c'est même une des solutions aux problèmes de violence. De ce fait, les gais et les lesbiennes devraient s'engager dans les processus de concertation avec le SPCUM afin d'améliorer la situation de leur sécurité publique.
2. Un support financier suffisant est indispensable à l'organisation dans le milieu gai des mécanismes de concertation avec le SPCUM.

Mais un tel support ne devrait être accordé qu'à la condition et qu'à ceux qui s'engageront dans un processus et dans activités de concertation avec le SPCUM.

3. L'amélioration des rapports entre les gais et les lesbiennes et les policiers-ères et l'amélioration de la sécurité publique des gais et des lesbiennes sont interdépendantes et doivent devenir simultanément les objectifs de la concertation entre le SPCUM et les gais et les lesbiennes.
4. La formation des policiers-ères, au CÉGEP, à l'I.P.Q. et au SPCUM, au sujet de l'orientation affective et sexuelle des gais et des lesbiennes et au sujet du milieu gai, est une condition *sine qua non* de l'amélioration des rapports mutuels entre les gais et les lesbiennes et les policiers-ères.
5. Les gais et les lesbiennes doivent être impliqués-es à toutes les étapes 1° de la concertation, 2° de la lutte contre la violence dont ils font l'objet et 3° de la formation des policiers-ères au sujet de leur orientation affective et sexuelle et au sujet de leur milieu.
6. L'augmentation du nombre de policiers-ères gais-es dans le SPCUM, en autant qu'elle est souhaitable, sera la résultante automatique de 1° l'amélioration des rapports entre les gais et les lesbiennes et les policiers-ères et 2° de l'amélioration de la formation des policiers-ères au sujet des gais et des lesbiennes, de leur orientation affective et sexuelle et de leur milieu.

Aucun autre incitatif ou mesure n'est nécessaire.

7. Les institutions publiques doivent supporter d'une manière privilégiée les groupes et les organismes gais et lesbiens qui s'engagent dans la concertation sans toutefois restreindre leur marge de manoeuvre politique et critique.
8. La lutte à la violence contre les gais et les lesbiennes et à l'homophobie, et l'action déterminée pour la promotion sociale des gais et des lesbiennes est l'affaire de toute la société.

9. Le milieu gai est divisé parce que la société ne reconnaît pas et n'encourage pas ses forces progressives, parce qu'elle ne contribue pas à sa fierté.
10. La société québécoise n'appuie pas le milieu gai et lesbien ni les personnes homosexuelles parce que ces derniers lui reflètent une fausse image négative. Les Québécois ne sont pas homophobes !
11. Le frein le plus important à l'épanouissement social et collectif des gais et des lesbiennes est maintenant et pour demain la clandestinité. La première cible commune des gais et des lesbiennes et du Québec ne doit pas être la lutte contre la violence mais la lutte contre la clandestinité et ses causes !
12. L'éducation aux sexualités (y compris la nôtre) dans les écoles est la clef à long terme de l'épanouissement personnel et collectif des gais et des lesbiennes. Ils-elles doivent donc, avec l'aide des forces positives du Québec, s'y impliquer immédiatement !
13. Les gais et les lesbiennes doivent commencer à impliquer et à intégrer des hétérosexuels-les dans toutes leurs actions politiques et d'épanouissement social.
14. Les gais et les lesbiennes doivent cesser d'utiliser la peur, la menace et le blâme.

**LA QUESTION N'EST PAS : D'OÙ VIENNENT LES PERSONNES HOMOSEXUELLES ?  
MAIS  
OÙ VONT LES GAIS ET LES LESBIENNES ?**

**LA QUESTION N'EST PAS : COMMENT SE FAIT-IL QU'IL Y AIT DES HOMOSEXUELS-LES ?  
MAIS  
POURQUOI, DANS QUEL BUT Y A-T-IL DES GAIS ET DES LESBIENNES ?**

**LA QUESTION N'EST PAS : POURQUOI Y A-T-IL DES PERSONNES HOMOSEXUELLES ?  
MAIS  
POURQUOI DES GENS LES PERSÉCUTENT-ILS ?**

# ANNEXES

- 1 Lettre de Roger Bibaud au Directeur adjoint du Poste 33  
Manifestations du 16-07-90. Négociation efficace avec policier
- 2 Lettre d'André Faivre au Directeur du Poste 33  
Protestations contre les événements des 15 et 16 juillet 1990
- 3 Lettre de Raymond Blain à André Faivre (Coalition)  
Au sujet des 15-16 juillet 1990
- 4 Réponse du Directeur du District 33 à André Faivre (Baron Montréal inc)  
Lettre N° 2
- 5 Circulaire d'André Faivre à la Coalition  
Information à la Coalition au sujet de l'été 1990
- 6 Communiqué de l'AMGQ  
Protestations contre événements de juillet 1990
- 7 Lettre de Mme Léa Cousineau à André Faivre (Coalition)  
Événements de juillet 1990
- 8 Article: 14-08-90  
Manifestation de LGV au Conseil municipal de Montréal (13-08-90)
- 9 Article: 31-07-90  
RÉSEAU contre la violence (07-90)
- 10 Article: 31-07-90  
RÉSEAU contre la violence (07-90)
- 11 Communiqué de RÉSEAU  
Violence policière (07-90)
- 12 Texte pour conférence de presse de RÉSEAU (30-07-90)  
Violence policière (07-90)
- 13 Affiches de la Coalition (03-09-90)  
Soirée d'information pour victimes de 07-90

- 14 Article: 14-01-91  
Skin-heads dans le Village
- 15 Communiqué de la Coalition pour conférence de presse (15-01-91)  
Violence vs gais dans Village
- 16 IDEM
- 17 Communiqué de Raymond Blain au Conseil municipal de Montréal (28-01-90)  
Violence vs gais dans Village
- 18 Article: 22-10-91  
Meurtres: tensions entre les gais et la Police
- 19 Article: FUGUES (20-11-91)  
Collaboration avec Police (Coalition)
- 20 IDEM  
FORUM-II sur collaboration avec Police (Coalition)
- 21 Article: 27-11-91  
Collaboration avec Police (Coalition)
- 22 IDEM
- 23 Communiqué de la Coalition pour conférence de presse (26-11-91)  
Désinformation, violence et Police
- 24 Titre et Introduction: Document Ligue des droits et libertés (1989)  
Skin-heads + Extrême Droite
- 25 Projet d'article dans FUGUES (22-11-91) (Coalition)  
5 meurtres de gais. Collaboration avec Police
- 26 Coalition (André Faivre) (14-10-92)  
Plan d'action pour collaboration et relations avec Police et sécurité publique
- 27 Lettre de André Faivre (Coalition) à Mme Louise Gagnon-Gaudreau  
Programme de formation collégiale en techniques policières
- 28 Lettre du Directeur du Poste 33  
Engagement officiel envers victimes gaies dans brochure du SAVHA ?

- 29 Affiche du SAVHA ?
- 30 Objets de la charte du  
GROUPE G.A.I.-E. DU QUÉBEC inc (ce mémoire)
- 31 Déclaration des principes et des valeurs